

*Privilège—M. Mackasey*

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACKASEY—LES ACCUSATIONS PARUES DANS LA «GAZETTE» DE MONTRÉAL SELON LESQUELLES LE DÉPUTÉ SERAIT UN DÉMARCHEUR PARLEMENTAIRE RÉMUNÉRÉ

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Madame le Président, dans une série d'articles publiés à partir de jeudi dernier dans la *Gazette* de Montréal, on affirme à plusieurs reprises que je suis propriétaire d'une compagnie identifiée seulement par un numéro, à savoir 109609 Canada Limitée, et que je suis un démarcheur parlementaire rémunéré. Un député qui est rémunéré pour faire du lobbying, pour exercer des pressions sur le gouvernement, enfreint la loi et n'a pas le droit de siéger à la Chambre des communes.

Bien sûr, j'ai consacré la plus grande partie de mes 20 années de vie publique à faire du lobbying, et je le dis avec énormément de satisfaction. J'ai fait des démarches pour les personnes âgées, pour les défavorisés et pour les chômeurs. J'ai fait du lobbying pour les hommes d'affaires, les entreprises et les industries d'un bout à l'autre du Canada, et tous les députés à la Chambre des communes en ont fait autant. Il n'est très certainement pas contre la loi de faire des démarches pour ses électeurs et pour d'autres Canadiens. En fait, c'est une part essentielle de notre fonction de députés.

Mais ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit. Ce n'est pas de cela que l'on m'accuse. Ce n'est pas pour cette raison, évidemment, que j'interviens à la Chambre. J'interviens parce que j'ai été accusé d'être un démarcheur parlementaire rémunéré. Si j'étais rémunéré pour ce faire, je commettrais une infraction à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Bref, madame le Président, je serais un hors-la-loi et je n'aurais aucun droit de siéger à la Chambre. Voilà l'accusation que l'on a portée contre moi, et je tiens à aborder la question carrément et sans détour.

Madame le Président, suis-je propriétaire ou ai-je jamais été propriétaire de cette fameuse compagnie à numéro, la 109609? Ma réponse est catégorique, et ma réponse est non.

Ai-je déjà, directement ou indirectement, possédé une ou plusieurs actions de la 109609? Ma réponse est catégorique, et ma réponse est non.

Madame le Président, ai-je déjà été payé ou m'a-t-on déjà promis de l'argent pour faire des démarches en faveur de la 109609 ou de toute autre compagnie associée? Ma réponse est catégorique, et ma réponse est non.

Enfin, ai-je promis, en retour d'un paiement direct ou indirect, de faire des démarches dans un avenir quelconque en faveur de la 109609, de la firme Les Ateliers d'usinage Hall Ltée, ou de toute autre compagnie qui y serait associée? Ma réponse est catégorique, et ma réponse est non.

[Français]

Ai-je accepté d'être payé, madame le Président, de manière directe ou indirecte, ai-je accepté d'essayer de faire adopter des lois par des intrigues de couloir en faveur de la société 109609, en faveur des Ateliers d'usinage Hall Ltée., ou en faveur de compagnies associées à cette compagnie? La réponse est non.

[Traduction]

Madame le Président, ces accusations fausses et diffamatoires parues dans la *Gazette* de Montréal, le seul quotidien de langue anglaise du Québec, ont jeté le discrédit sur ma famille, terni ma réputation et faute de réagir, elles pourraient ternir également la réputation de la Chambre et des députés dans la mesure où, comme on l'a dit il y a deux semaines ici même, la réputation de la Chambre se fonde sur l'intégrité de tous ses membres.

Les privilèges dont nous jouissons et que nous protégeons jalousement sont le résultat de siècles d'histoire. En tant que député, l'un de mes privilèges consiste à pouvoir demander à mes collègues de tous les partis d'accepter ma parole d'honnête homme. C'est mon privilège et je n'ai nullement l'intention d'en abuser ni de m'abriter derrière lui. J'ai trop de respect pour cette institution pour abuser de mes privilèges.

Pour éviter tout problème pour ma famille, pour cette institution que je vénère et pour moi-même au cas où j'aurais agi malhonnêtement, je voudrais présenter la motion suivante:

Que la question des accusations parues dans la *Gazette* de Montréal des 10, 11 et 12 mars 1983, selon lesquelles le député de Lincoln était propriétaire de la société 109609 Canada Limitée et que par le biais de cette compagnie, tout en étant député à la Chambre des communes, il était payé pour ses représentations, soit renvoyée au plus tôt devant le comité permanent des privilèges et élections.

**Des voix: Bravo!**

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, le député de Lincoln (M. Mackasey) siège à la Chambre depuis des années. J'étais déjà député quand il a été élu pour la première fois. Au cours de son premier mandat, il s'est fait une réputation d'honnêteté intellectuelle et de décence et nous comprenons tous qu'il tienne à défendre cette réputation.

Il ne nous a pas donné préavis de son intervention d'aujourd'hui. Nous nous attendions bien entendu à ce qu'à la première occasion possible, il soulève la question, mais nous n'avons pas eu le temps d'étudier le mandat qu'il propose étant donné que nous en entendons parler pour la première fois aujourd'hui.

Le député comprendra très certainement qu'il est de notre devoir et également du devoir de la présidence, de voir si nous pouvons raisonnablement suivre notre premier mouvement, qui serait d'accepter sur-le-champ sa motion. Or, il a utilisé le terme «diffamatoire», ce qui laisse entrevoir la possibilité de poursuites devant les tribunaux. Il est nécessaire je crois de réfléchir à la question. J'ignore si la procédure de faillite qui a donné lieu aux accusations dont il a parlé est encore en cours ou si elle est terminée. Une autre enquête est peut-être en cours, mais nous ne le savons pas.

• (1510)

Nous devons donc agir avec prudence en ce domaine. Compte tenu de la pratique à la Chambre et des précédents, il faudrait peut-être que la présidence étudie la motion pour voir si elle est recevable. Je suggère que nous remettions à demain l'étude de cette question et qu'entre-temps, le député soit assez aimable pour nous en remettre une copie. J'apprécierais beaucoup par ailleurs qu'il s'entretienne avec moi au sujet des questions que je me pose et que nous nous posons tous au sujet de nos responsabilités vis-à-vis de cette motion qui, je l'espère sera retenue.